

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le **26 septembre 2026**, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

Délibération n° DCM260926_08	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 21 septembre 2026	Résultat du vote : à l'unanimité (15 voix pour)
Conseillers en exercice 15	Présents 13	Pouvoirs 2	Suffrages exprimés 15

Présents :

Marie-Thérèse GERARD	Jean-Michel KEMPER	Amaury L'HUILLIER
Thierry CULMET, Maire	Brigitte PELLISSIER	Lionel FRAPPART
Delphine AMBLARD, Adjointe	Rémi GERARD	Nathalie ARNAUD
Jean-Luc BESNARD, Adjoint	Pascal MOUILLEVOIS	Claire AUDOIRE

Pouvoirs : Laurence KNIBHLER à Delphine AMBLARD ; Martine HALBEHER à Brigitte PELLISSIER.

8. Affouage 2026-2027 — règlement, tarifs et inscriptions

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 243-1 et suivants ;

Vu le règlement d'affouage adopté les années précédentes ;

Il est proposé de reconduire, pour la campagne 2026-2027, le règlement d'affouage de l'année précédente : un seul lot de bois à façonner par foyer, réservé aux habitants de la commune, sous la garantie de MM. Jean-Luc BESNARD, Jean-Michel KEMPER et Mme Delphine AMBLARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

RECONDUIT le règlement d'affouage 2026-2027 dans les mêmes conditions que l'année précédente (un lot de bois à façonner par foyer, réservé aux habitants) ;

FIXE les tarifs à 12 € le stère pour le hêtre et les bois durs, 5 € le stère pour le bouleau et les bois tendres, 8 € le stère pour le bois abattu l'année précédente, la charbonnette restant offerte ;

DÉSIGNE MM. Jean-Luc BESNARD, Jean-Michel KEMPER et Mme Delphine AMBLARD en qualité de garants ;

FIXE au 30 novembre 2026 la date limite d'inscription.

Le Maire,

Thierry CULMET

Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER